

Logement social : plafonds de ressources 2019

[Arrêté du 29.7.87 modifié par l'arrêté du 28.12.18 : JO du 30.12.18](#)

Plafonds de ressources annuelles applicables aux logements financés avec le PLUS (Prêt locatif à usage social) en 2019

Catégorie de ménages	Ile-de-France hors Paris et communes limitrophes (en euros)
1 - Une personne seule	23.721
2 - Deux personnes ne comportant aucune pers. à charge à l'exclusion des jeunes ménages ou une pers. seule en situation de handicap	35.452
3 - Trois personnes ou une pers. seule avec une pers. à charge ou jeune ménage sans personne à charge ou deux pers. dont au moins une est en situation de handicap	42.616
4 - Quatre personnes ou une pers. seule avec deux pers. à charge ou trois pers. dont au moins une est en situation de handicap	51.046
5 - Cinq personnes ou une pers. seule avec trois pers. à charge ou quatre pers. dont au moins une est en situation de handicap	60.429
6 - Six personnes ou une pers. seule avec quatre pers. à charge ou cinq pers. Dont au moins une est en situation de handicap	68.001
Personne supplémentaire	+ 7.577

Plafonds de ressources annuelles applicables aux logements financés avec un PLA d'intégration en 2019

Catégorie de ménages	Ile-de-France hors Paris et communes limitrophes (en euros)
1 - Une personne seule	13.050
2 - Deux personnes ne comportant aucune pers. à charge à l'exclusion des jeunes ménages ou une pers. seule en situation de handicap	21.272
3 - Trois personnes ou une pers. seule avec une pers. à charge ou jeune ménage sans personne à charge ou deux pers. dont au moins une est en situation de handicap	25.569
4 - Quatre personnes ou une pers. seule avec deux pers. à charge ou trois pers. dont au moins une est en situation de handicap	28.075
5 - Cinq personnes ou une pers. seule avec trois pers. à charge ou quatre pers. dont au moins une est en situation de handicap	33.238
6 - Six personnes ou une pers. seule avec quatre pers. à charge ou cinq pers. dont au moins une est en situation de handicap	37.401
Personne supplémentaire	+ 4.166

PLS : plafonds de ressources 2019 applicables aux locataires

Arrêté du 29.7.87 modifié par l'arrêté du 28.12.18 : JO du 30.12.18

Catégories de ménage	Ile-de-France hors Paris et communes limitrophes (en euros)
1 - Une personne seule	30 837
2 - Deux personnes ne comportant aucune pers. à charge à l'exclusion des jeunes ménages ou une pers. seule en situation de handicap	46 088
3 - Trois personnes ou une pers. seule avec une pers. à charge ou un jeune ménage sans personne à charge ou deux personnes dont au moins une est en situation de handicap	55 401
4 - Quatre personnes ou une pers. seule avec deux pers. à charge ou trois personnes dont au moins une est en situation de handicap.	66 360
5 - Cinq personnes ou ou une pers. seule avec trois pers. à charge ou quatre personnes dont au moins une est en situation de handicap	78 558
6 - Six personnes ou une pers. seule avec quatre pers. à charge ou cinq personnes dont au moins une est en situation de handicap	88 401
Personne supplémentaire	9 850